

Compte rendu de la séance du 04 avril 2023

Présents : Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Jérémie LAMORILLE, Mickaël LEFEBVRE, Annie LELEU, Miguel DURIEZ, Christine REGNIER

Absents ayant donné procuration : José CHEVALIER représenté par Claude ALLOUCHERY, Serge LAVOGEZ représenté par Annie LELEU

Absents excusés : Nathalie RUCKEBUSCH

Secrétaire de la séance: Marie-Josèphe GRESSIER

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- fixation du prix d'un terrain pour une caverne au cimetière communal.

1- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2023 suivant :

- En section de fonctionnement :

LES DEPENSES :

011 - Charges de gestion générale	154 400 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	162600 €
014 - Atténuation de produits	2 000 €
022 - Dépenses imprévues	20 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	692 873.33 €
65 - Autres charges de gestion courante	90 600 €
66 - Charges d'intérêts des emprunts	14 500 €
67 - Charges exceptionnelles	500€
TOTAL =	1 120 473.33 €

LES RECETTES :

002 - Résultat de fonctionnement	673 015.33 €
70 - Redevances et Droit des services périscolaires	16 800 €
73 - Impôts et taxes	272 754 €
74 - Dotation forfaitaire	142 899 €
75 - Revenus des immeubles	12 505€
77 - Libéralités reçues	500 €
78 - Reprise sur amortissement et provisions	2 000 €
TOTAL =	1 120 473.33 €

- En section d'investissement :

LES DEPENSES :

00 - Financières	14 900€
000 - Non individualisées	451 500 €

001 - Solde d'exécution section d'investissement	591 177.33 €
TOTAL =	1 064 585.33 €

LES RECETTES :

00 - Financières	42 949 €
000 - Non individualisées	119 437 €
001 - Solde d'exécution section investissement	22 318
021 - Virement de la section de fonctionnement	692 873.33 €
024 - Produits d es cessions	180 000 €
041 - Opérations patrimoniales	7 008 €
TOTAL =	1 064 585.33 €

Après discussion, le conseil municipal approuve ce budget 2023.

2- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 :

L'assemblée, après avoir délibéré sur la taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux et retient donc les taux suivants pour l'année 2023 :

- TAXE D'HABITATION :	13.83 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI :	17.16 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :	48.65 %

3- FIXATION DU PRIX D'UN TERRAIN AU CIMETIERE POUR UNE CAVURNE :

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de demandes d'acquisition de cavurnes au cimetière de Cléty. Des emplacements ont été prévus dans le nouveau cimetière Rue Jean-Louis.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du terrain pour une cavurne à 132 €.

-QUESTIONS DIVERSES :

- Organisation de la réception des nouveaux habitants arrivés depuis le 1er janvier 2020 - Date de l'événement : vendredi 28 avril 2023 à 18h30

- Organisation du repas des aînés du 30 avril 2023.